

TAXE D'APPRENTISSAGE 2019

Promesse de soutien à l'ENSGSI

Ecole Nationale Supérieure en Génie des Systèmes et de l'Innovation

Bordereau de suivi à renseigner et transmettre au plus tard le 28 Février 2019 (fin de la campagne 2019) à :

Johan CLAIRE - Service Développement des Relations Ecole-Entreprises de l'ENSGSI

8 rue Bastien Lepage – BP 90647 – 54010 NANCY Cedex

tel : 03 72 74 35 54 / ensgsi-partenariat@univ-lorraine.fr

Ce bordereau nous permet d'assurer une traçabilité des versements que nous adressent les entreprises, pour pouvoir honorer nos relations avec nos partenaires.

Raison sociale de l'Entreprise :

Numéro SIRET :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Correspondant Taxe d'Apprentissage :

Téléphone :

Courriel :@.....

Organisme Collecteur choisi* :

* organisme interconsulaire régional ou Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) agréé OCTA (collecteur de Taxe d'Apprentissage)

Adresse :

Code Postal : Ville :

Courriel :@.....

VERSEMENT TOTAL destiné à l'ENSGSI : €

Versement au titre du **Hors Quota / Barème**, calculé pour la **catégorie B** (voir schéma ci-dessous)

A renseigner sur le formulaire CERFA n°2485-SD : **Code UAI** pour l'Université de Lorraine : **0542493S** ;

puis spécifier **ENSGSI** – 8 rue Bastien Lepage – BP 90647 - 54010 NANCY Cedex (pour fléchage précis de votre versement).

Schéma explicatif de la répartition de la taxe d'apprentissage :

(selon la loi n°2014-288 du 05/03/2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale)

